

## CINEMA Les contrats d'auteur dans les longs-métrages

Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels

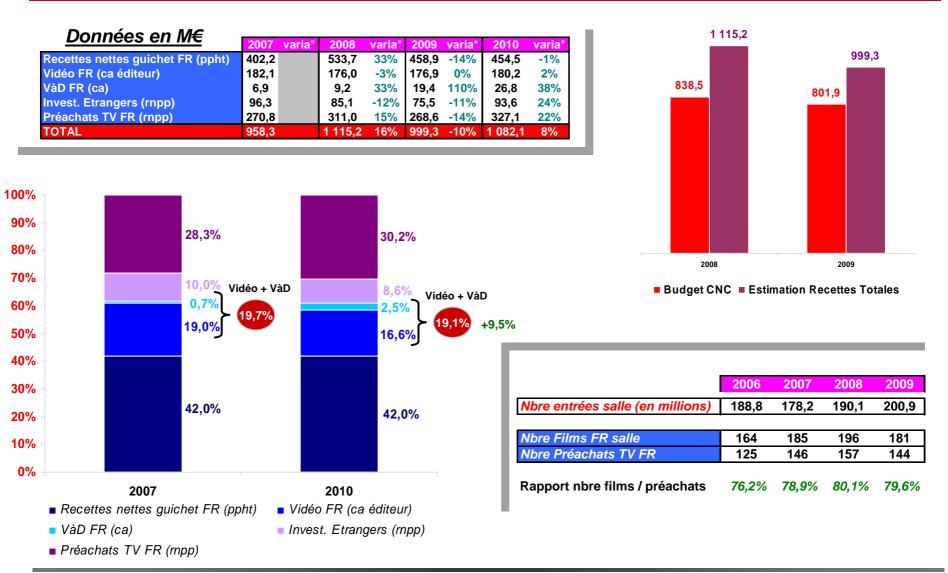
Avril-Mai 2011

## Une gestion individuelle en question

- Moins de 10% des auteurs peuvent espérer une couverture effective de leur à-valoir ou Minimum Garanti (MG) à l'issue des 1ères fenêtres d'exploitation de leurs œuvres (chronologie des médias).
  Seulement 2% des contrats voient leur MG couvert par la seule exploitation en salle.
  - Une non-corrélation entre MG et taux proportionnels. Des rémunérations proportionnelles très basses expliquent ce phénomène. En effet, le niveau forfaitaire de minimum garanti des auteurs est calculé sur 3 à 5% du coût de l'œuvre mais seulement 0,5% à 2% des recettes est laissé pour l'ensemble des coauteurs en proportionnel.
- Des cessions de droits portant sur la durée de protection légale qui ont tendance à se développer, particulièrement pour les œuvres à budget important, et qui empêchent des contrats de renouvellement.
- Une situation très incertaine en DVD/Blu-Ray en raison de l'abondance de clauses-cascade dérogeant à l'obligation de rémunérer les auteurs sur le prix public et une situation rendue chaotique en vàd à l'acte depuis la dénonciation du protocole de 1999 par certains syndicats de producteur.
  - Des taux de rémunération sur ces nouveaux modes d'exploitation numérique parmi les plus bas à se partager pour les coauteurs, largement inférieurs à 1,75%.
- Des rémunérations supplémentaires souvent nécessaires pour compenser l'inadaptation des niveaux primaires de rémunération proportionnelle.
  - Un accord sur la transparence du 16.12.2010 qui va permettre d'améliorer le sort des auteurs en matière d'amortissement du coût de l'œuvre.



## Marché France - Estimation Salle, Vidéo, VàD, Investissements étrangers, et Préachats TV





Source : Données CNC

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

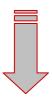


## 222 longs métrages

222 films agréés en 2008 et 2009 ont été étudiés dans le cadre de l'OPCA

625 contrats pour 463 auteurs

					BUD	GETS				TOTAL
		moins de 1M€	de 1 à 2M€	de 2 à 4M€	de 4 à 5M€	de 5 à 7M€	de 7 à 10M€	de 10 à 15M€	Plus de 15 M€	TOTAL
	originaux	6	42	54	6	23	25	10	11	177
Nombre de films	adaptations	1	2	9	5	7	7	3	6	40
	animation	0	0	1	0	1	2	2	0	5
TOTAL		7	44	64	11	31	34	15	17	222
	originaux	13	102	136	14	63	75	30	42	475
Nombre de contrats	adaptations	4	5	23	14	21	25	9	19	120
	animation	0	0	13	0	4	6	7	0	30
TOTAL		17	107	172	28	88	106	46	61	625
	originaux	9	78	95	8	48	58	23	30	349
Nombre d'auteurs	adaptations	3	3	17	10	15	20	7	14	89
	animation	0	0	13	0	2	4	6	0	25
OTAL		12	81	125	18	65	82	36	44	463



Signe de la relation étroite qui existe en France entre les scénaristes et les réalisateurs de cinéma, sur les 222 titres étudiés, 211 films ont été réalisés par des auteurs-réalisateurs qui ont collaboré au scénario.

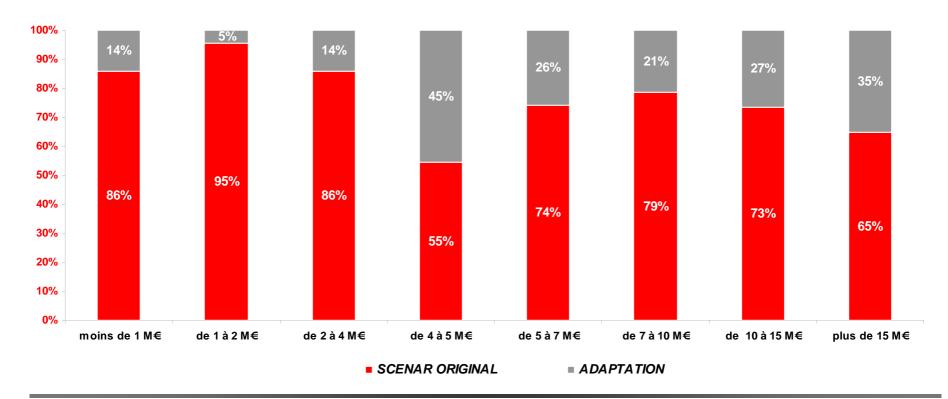
	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
Auteur-Réalisateur (contrat distinct)	5	29	50	8	24	22	10	14	162
Auteur-Réalisateur (même contrat)	2	15	21	2	7	10	2	3	62
Scénariste	5	32	47	8	30	44	20	27	213
Réalisateur	0	2	3	0	2	6	4	2	19
Total Auteur	12	78	121	18	63	82	36	46	456



## Les adaptations représentent moins de 20% des films étudiés

180 scénarios originaux vs. 42 films adaptés d'une œuvre préexistante.

Les adaptations se regroupent sur les tranches à partir de 4m€, puisque 30 des 42 titres de la base OPCA se situent dans les tranches supérieures à 4m€.

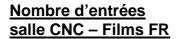


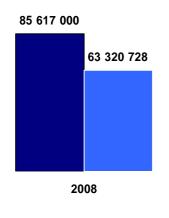


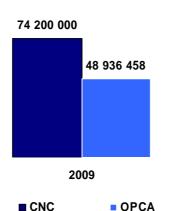
## La représentativité des données OPCA

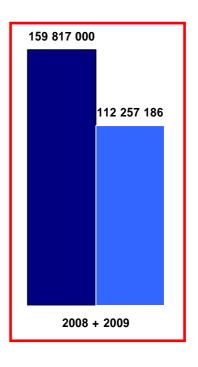
	CNC	OPCA	
moins de 1 M€	33	7	21%
de 1 à 2 M€	47	43	91%
de 2 à 4 M€	79	68	86%
de 4 à 5 M€	25	11	44%
de 5 à 7 M€	31	30	97%
de 7 à 10 M€	46	32	<b>70%</b>
de 10 à 15 M€	32	15	47%
plus de 15 M€	29	17	<i>5</i> 9%
TOTAL	322	223	69%

La base de données de l'OPCA couvre 70% des films de fiction et d'animation d'initiative française et 70% des entrées salle – cumul 2008 + 2009





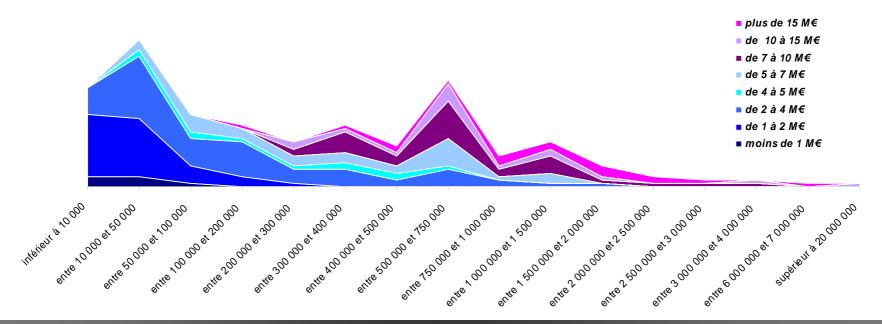






## Entrées en salle et tranche budgétaire

palier entrée en salle	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
inférieur à 10 000	3	18	8						29
entre 10 000 et 50 000	3	17	18	2	3				43
entre 50 000 et 100 000	1	5	8	2	5				21
entre 100 000 et 200 000		3	10	1	3			1	18
entre 200 000 et 300 000		(1)	4	1	3	2	2		13
entre 300 000 et 400 000			5	2	3	6	1	1	18
entre 400 000 et 500 000			2	2	2	3	1	2	12
entre 500 000 et 750 000			5	(1)	8	11	5	1	31
entre 750 000 et 1 000 000			2		1	2	1	3	9
entre 1 000 000 et 1 500 000			1		3	5	2	2	13
entre 1 500 000 et 2 000 000			1 1			1	1	3	6
entre 2 000 000 et 2 500 000						1		2	3
entre 2 500 000 et 3 000 000						1		1	2
entre 3 000 000 et 4 000 000						1	1		2
entre 6 000 000 et 7 000 000								1	1
supérieur à 20 000 000							1		1
Total	7	44	64	11	31	33	15	17	222





### Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

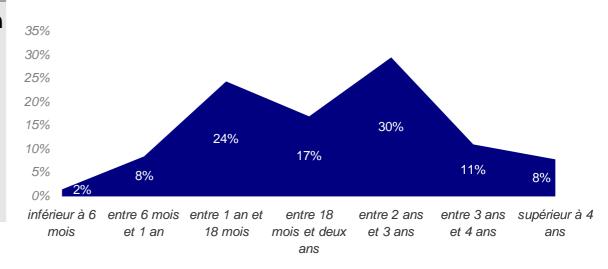


### La durée de cession de droits Délai entre signature du contrat et la date de sortie en salle

La conduite d'un film de son écriture à sa sortie en salle prend principalement de 1 à 3 ans, quel que soit le budget.

Les films de 4 à 5m€ semblent plus rapides à se monter.

### Délais entre signatures des contrats et sorties en salle



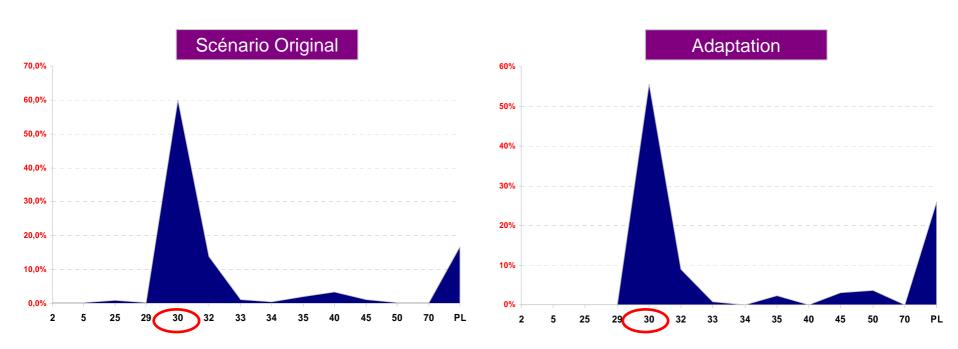
inférieur à 6 mois entre 6 mois et 1 an entre 1 an et 18 mois entre 18 mois et deux ans entre 2 ans et 3 ans entre 3 ans et 4 ans supérieur à 4 ans

moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
	3%	1%	0%	2%	1%	2%	2%	2%
12%	4%	4%	25%	9%	15%	15%	3%	8%
29%	18%	26%	39%	28%	23%	17%	25%	24%
12%	20%	16%	7%	13%	17%	15%	28%	17%
47%	31%	30%	18%	35%	22%	33%	30%	30%
0%	13%	14%	7%	3%	14%	13%	10%	11%
0%	12%	8%	4%	9%	9%	4%	3%	8%



## La durée de cession de droits

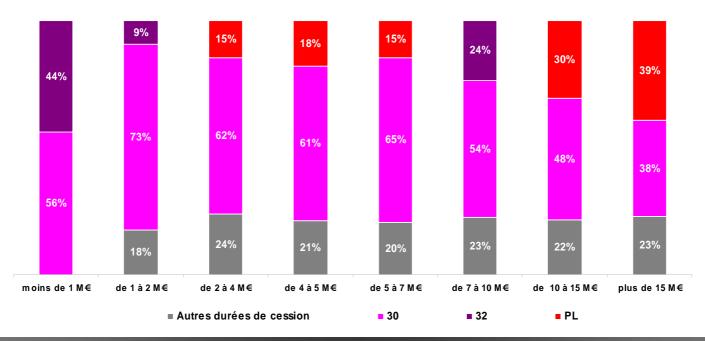
60% des contrats, qu'il s'agisse d'adaptations ou de scénarios originaux, prévoient une durée de cession de 30 ans.





## La durée de cession de droits Etude par tranche budgétaire

Durée cession	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
2		0,9%							0,16%
5		0,9%							0,16%
25		2,8%	0,6%						0,64%
29			0,6%						0,16%
30	56,3%	72,9%	61,6%	60,7%	64,8%	53,6%	47,8%	37,7%	59,08%
32		9,3%	11,6%	14,3%	11,4%	23,6%	10,9%	8,2%	12,74%
33		3,7%	0,6%		1,1%				0,96%
34			0,6%				2,2%		0,32%
35		0,9%	2,3%	7,1%	1,1%	1,8%		4,9%	2,07%
40		2,8%	7,6%						2,55%
45					4,5%			8,2%	1,43%
50					1,1%		8,7%	1,6%	0,96%
70					1,1%				0,16%
PL	43,8%	5,6%	14,5%	17,9%	14,8%	20,9%	30,4%	39,3%	18,63%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%





Temps de production et temps de cession

#### Grilles des rémunérations

#### Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



### Grille du cumul des rémunérations

Rémunérations (MG + primes) accordées à l'ensemble des coauteurs (scénario + réalisation)

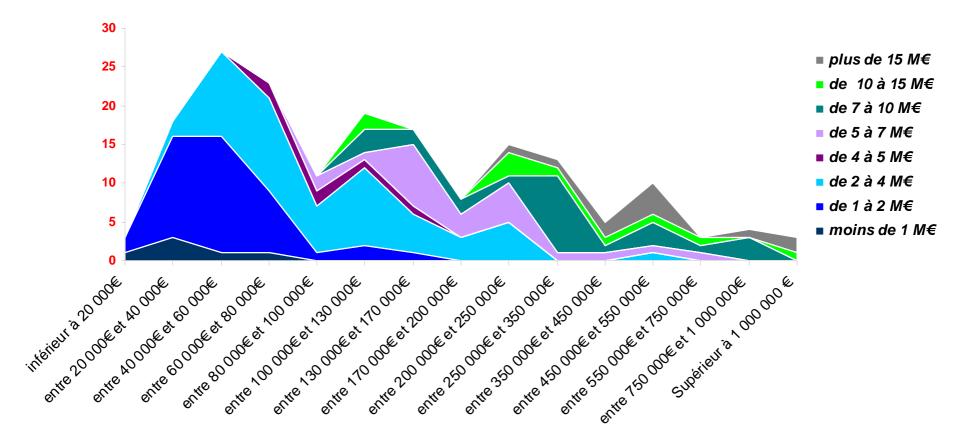
	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
inférieur à 20 000€	1	2							3
entre 20 000€et 40 000€	3	13	2						18
entre 40 000€et 60 000€	1	15	11						27
entre 60 000€et 80 000€	1	8	12	2					24
entre 80 000€et 100 000€		1	6	2	2				11
entre 100 000€et 130 000€		2	10	1	1	3	2		19
entre 130 000€et 170 000€		1	5	1	8	2			17
entre 170 000€et 200 000€			3		3	2			7
entre 200 000€et 250 000€			5		5	1	3	1	15
entre 250 000€et 350 000€					1	10	1	1	13
entre 350 000€et 450 000€					1	1	1	2	5
entre 450 000€et 550 000€			1		1	3	1	4	10
entre 550 000€et 750 000€					1	1	1		3
entre 750 000€et 1 000 000€						3		1	4
Supérieur à 1 000 000 €							1	2	3
Total	6	42	55	6	23	26	10	11	179

### Scénarios originaux



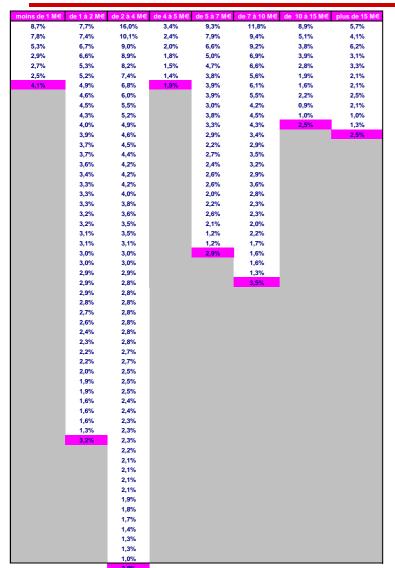
## Scénarios originaux – Rémunération globale (Primes + MG) par tranche

Sauf exceptions, les paliers de rémunérations suivent le rythme des tranches budgétaires



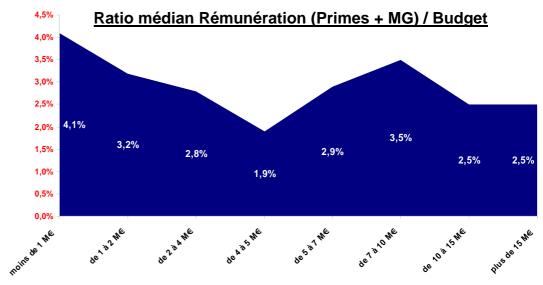


## Le poids des rémunérations des auteurs dans le coût total définitif du film





Les droits d'auteurs (MG+Primes) versés à l'ensemble des coauteurs (scénario+réalisation) représentent en moyenne 3,5% du coût total de l'œuvre. La médiane sur le total tombe à 2.9%



De fortes disparités existent toutefois selon les tranches de budget et selon chaque film. Ce sont pourtant des indicateurs clés dans les négociations.



## Scénarios originaux – La prime d'inédit

Détail Rémunération	Nbre de films	%films
Minimu Garanti	175	97,8%
Minimu Garanti + Primes	3	1,7%
Primes	1	0,6%
Total	179	100,0%

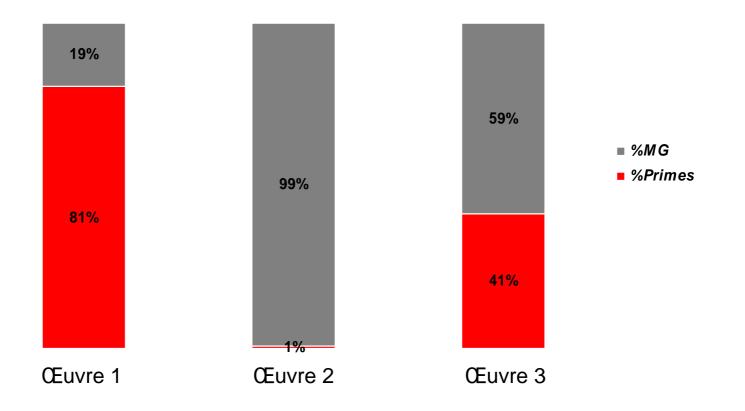
Un usage largement dominé par les à-valoir => la prime d'exclusivité a pratiquement disparu des pratiques.

	Minimu Garanti		Minimu Garanti +	Primes	Primes	
palier rémunération	Nbre de films	%films	Nbre de films	%films	Nbre de films	%films
inférieur à 20 000€	3	2%				
entre 20 000€et 40 000€	18	10%				
entre 40 000€et 60 000€	27	15%				
entre 60 000€et 80 000€	23	13%	1	25%		
entre 80 000€et 100 000€	11	6%				
entre 100 000€et 130 000€	18	10%			1	100%
entre 130 000€et 170 000€	17	10%				
entre 170 000€et 200 000€	6	3%	1	25%		
entre 200 000€et 250 000€	14	8%	1	25%		
entre 250 000€et 350 000€	13	7%				
entre 350 000€et 450 000€	5	3%				
entre 450 000€et 550 000€	10	6%				
entre 550 000€et 750 000€	3	2%				
entre 750 000€et 1 000 000€	4	2%				
Supérieur à 1 000 000 €	3	2%				
Total	175	100,0%	3	100,0%	1	100,0%



## Scénarios originaux - Rapport Prime / MG

Les œuvres dans lesquelles le producteur a concédé de verser une partie forfaitaire sous forme de prime est largement minoritaire.





Temps de production et temps de cession

#### Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

### **Adaptations**

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



## Grille du cumul des rémunérations en dehors des droits d'adaptions

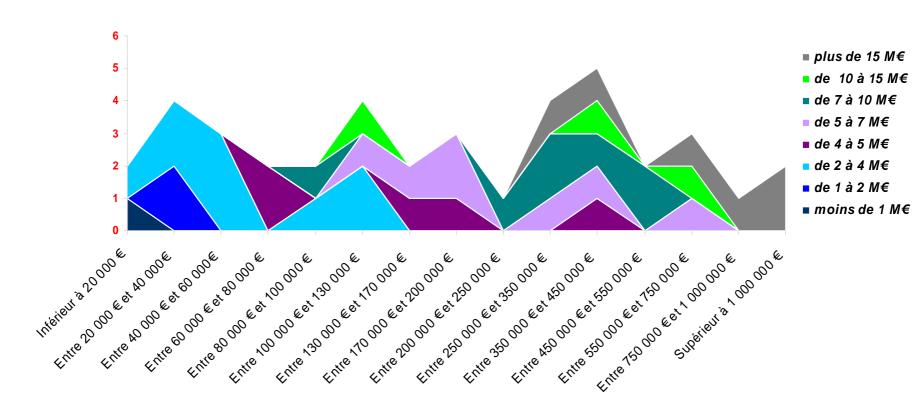
Rémunérations (MG + primes) accordées à l'ensemble des coauteurs (scénario + réalisation) en dehors des droits d'adaptation versés à l'auteur de l'œuvre préexistante et son éditeur

	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
Inférieur à 20 000 €	1		1						2
Entre 20 000 €et 40 000€		2	2						4
Entre 40 000 €et 60 000€			3						3
Entre 60 000 €et 80 000 €				2					2
Entre 80 000 €et 100 000 €			1			1			2
Entre 100 000 €et 130 000 €			2		1		1		4
Entre 130 000 €et 170 000 €				1	1				2
Entre 170 000 €et 200 000 €				1	2				3
Entre 200 000 €et 250 000 €						1			1
Entre 250 000 €et 350 000 €					1	2		1	4
Entre 350 000 €et 450 000 €				1	1	1	1	1	5
Entre 450 000 €et 550 000 €						2			2
Entre 550 000 €et 750 000 €					1		1	1	3
Entre 750 000 €et 1 000 000 €								1	1
Supérieur à 1 000 000 €								2	2
Total	1	2	9	5	7	7	3	6	40
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·									



## Adaptations – Budget / Rémunération globale

Sauf exception, les paliers de rémunérations suivent le rythme des tranches budgétaires





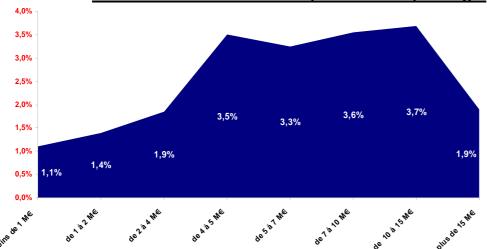
## Le poids des rémunérations des auteurs dans le coût total définitif du film

ratio max.

moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
1,1%	1,7%	4,8%	9,5%	8,4%	5,5%	4,8%	22,8%
1,1%	1,1%	1,3%	1,4%	2,0%	1,2%	0,8%	1,5%

moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
1,1%	1,7%	4,8%	9,5%	8,4%	5,5%	4,8%	22,8%
1,1%	1,1%	3,6%	4,5%	7,3%	5,3%	3,7%	3,2%
	1,4%	2,7%	3,5%	5,1%	4,2%	0,8%	1,9%
		2,0%	1,7%	3,3%	3,6%	3,7%	1,9%
		1,7%	1,4%	3,1%	3,2%		1,6%
		1,6%	3,5%	2,2%	2,2%		1,5%
		1,6%		2,0%	1,2%		1,9%
		1,3%		3,3%	3,6%		

Ratio médian Rémunération (Primes + MG) / Budget



Les droits d'auteurs versés à l'ensemble des coauteurs (scénario+réalisation) représentent en moyenne **3,6%** du coût total de l'œuvre, portée par les films à gros budgets. La médiane sur le total tombe toutefois à **2,5%**, logiquement inférieure à celle des scénarios originaux.

Contrairement aux scénarios originaux, les rémunérations accordées au auteurs dans les tranches plus élevées se positionnent audessus de la médiane.



Temps de production et temps de cession

#### Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

### Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



## Rapport global entre droits pour le scénario et droits pour la réalisation

	<b>Droits SCENARIO</b>	<b>Droits REALISATION</b>
moins de 1 M€	67%	33%
de 1 à 2 M€	68%	32%
de 2 à 4 M€	61%	39%
de 4 à 5 M€	65%	35%
de 5 à 7 M€	57%	43%
de 7 à 10 M€	63%	37%
de 10 à 15 M€	67%	33%
plus de 15 M€	62%	38%
Total	62%	38%

De 57% à 68% des droits d'auteur versés aux scénaristes selon les tranches de budget. Sur le total, établi à 62/38, c'est un partage à près de 60/40 entre chaque contribution artistique.



Temps de production et temps de cession

#### Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

#### Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

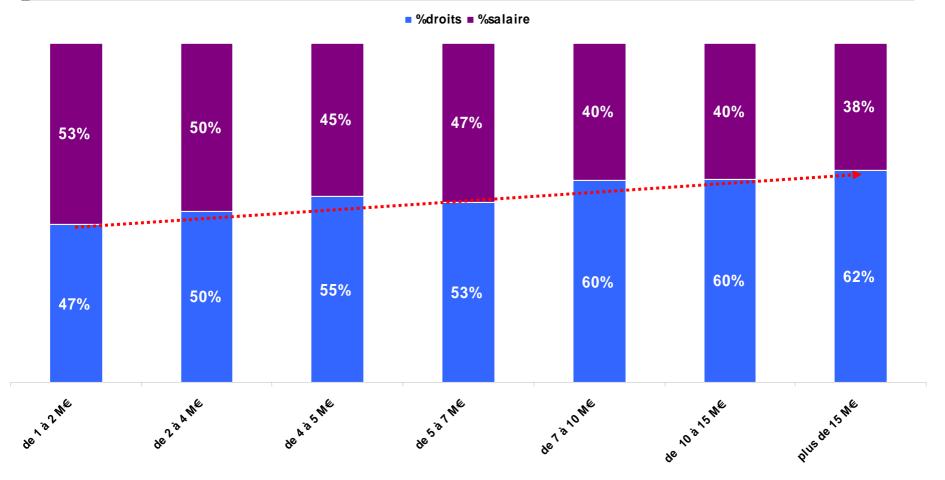
Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



## Réalisateur – Droits d'auteur et salaire Etude du rapport moyen par tranche budgétaire

Plus les tranches et les droits sont élevés, plus la part de salaire dans le global diminue.





Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

### Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



## Les liens entre rémunérations proportionnelles

L'OPCA a cherché à comparer les principaux taux de rémunération proportionnelle accordés aux auteurs : salle, vidéo et international.

Il est ainsi observé des négociations manifestement très normées où la plupart du temps, est négocié un taux pivot autour duquel se déclinent les autres.

# Vidéo / Salle

Nb de contrats		
21%		
18%		
11%		
41%		
2%		
3%		
4%		

Quand on ne garde que les assiettes similaires (prix public hors taxes), on constate qu'il y a deux lignes principales de négociations:

- soit les taux sont strictement alignés entre la salle et le DVD
- soit le taux vidéo est au moins divisé par 2 par rapport à celui de la salle Les autres négociations sont marginales

RNPP / Salle

IX KINT Pai la	pport a TX FX Fubile Salles	
Coef	Nb de contrats dont	
1	45%	
2	35%	
3	5%	
4	3%	
5	7%	
6	1%	
9	1%	
10	2%	

Tx RNPP par rapport à Tx Px Public Salles

Tx 1ère assiette vidéo par rapport à Tx Px public salles

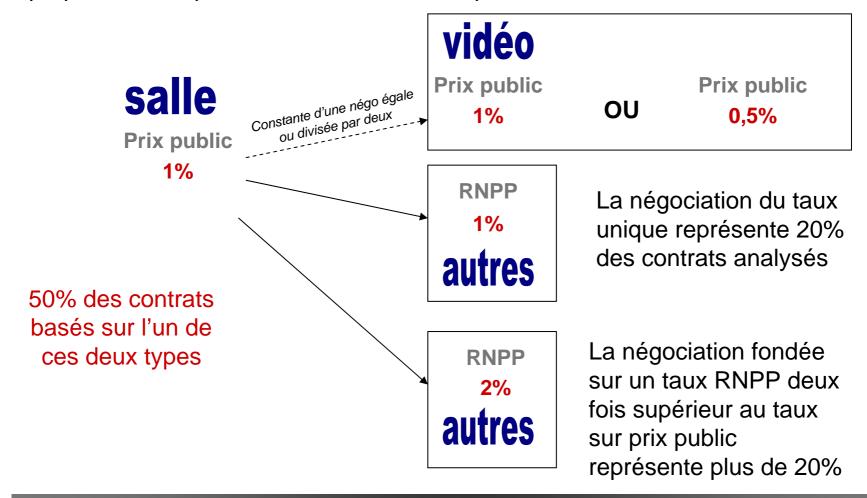
Tx vidéo aligné sur salles	Tx vidéo qu'à 50% de la salle
38%	19%
50%	13%
48%	3%
30%	
14%	70%

Les taux RNPP sur l'international sont le plus souvent alignés sur celui de la salle, en dépit des différences d'assiette. Ils sont aussi souvent portés au double de ceux de la salle.



## Les négociations proportionnelles type pour l'ensemble de la collaboration

Deux types de négociation pour dégager les taux de rémunération proportionnelle peuvent être schématisés pour l'ensemble de la collaboration.





Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

#### La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

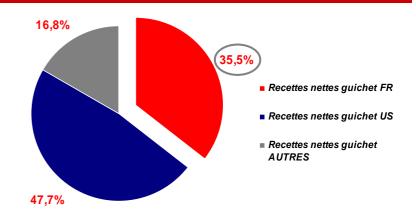
Rémunération sur les diffusions TV France

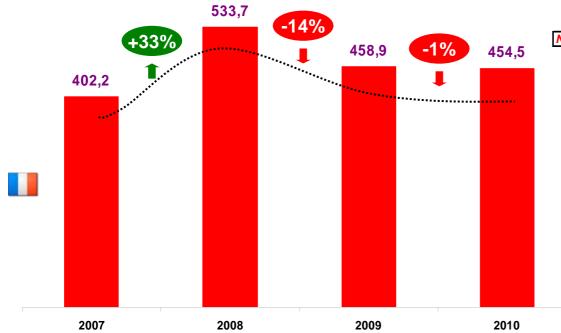


### **Evolution des Recettes Nettes Guichet FR**

### <u>Données en M€</u>

	2007	2008	2009	2010
Recettes nettes guichet FR	402,2	533,7	458,9	454,5
Recettes nettes guichet US	539,9	509,0	619,8	610,7
Recettes nettes guichet AUTRES	159,8	135,5	168,4	215,1
Recettes nettes totales	1 101,9	1 178,2	1 247,1	1 280,2





	2006	2007	2008	2009
Nbre entrées salle (en millions)	188,8	178,2	190,1	200,9

### Recettes nettes guichet FR:

→2007 : 42% du marché FR

→2010 : 42% du marché FR



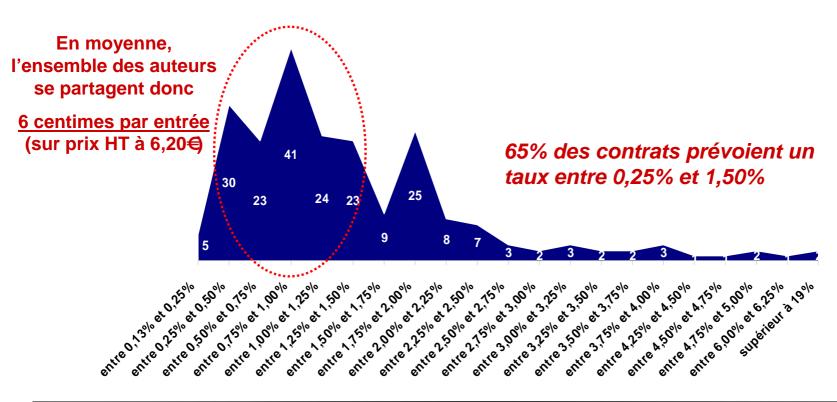
Source : Données CNC

### **Analyse Assiette et Taux**

### Approche œuvre

Proportion des assiettes - Ciné Commercial

Ciné Com Assiette	nbre_oeuvre	%
recette nette guichet	222	100,0%

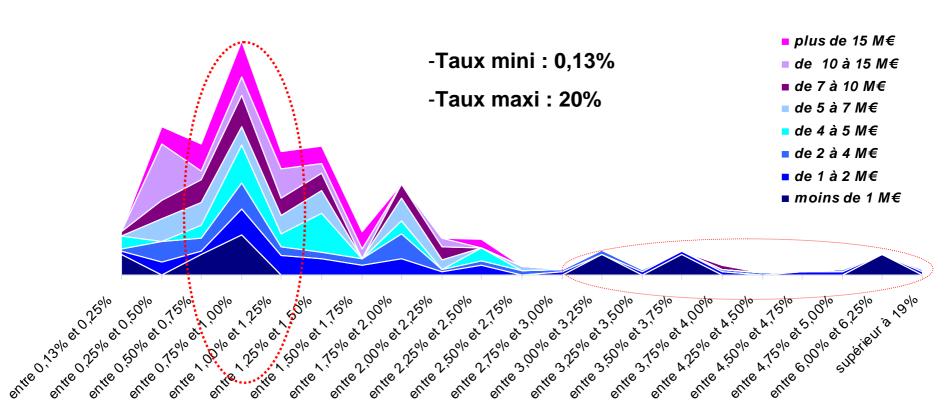




## **Analyse Assiette et Taux**

### Approche œuvre – Comparaison par tranche

Des taux compris entre 0,25% et 1,75% dans 65% des cas

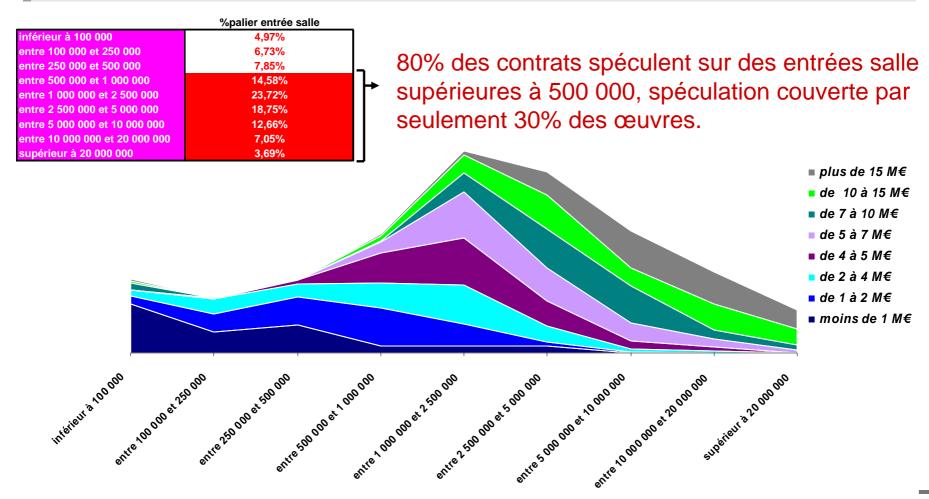


Les taux les plus élevés sont accordés aux auteurs des films aux budgets les plus bas, en contrepartie de rémunérations forfaitaires peu élevées lors de la production.



## Spéculations sur le nombre d'entrées salle

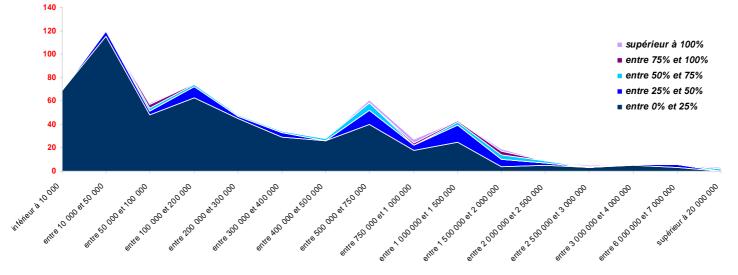
Moins de 20% des contrats permettent aux auteurs de couvrir leur MG endessous de 500 000 entrées en salle.





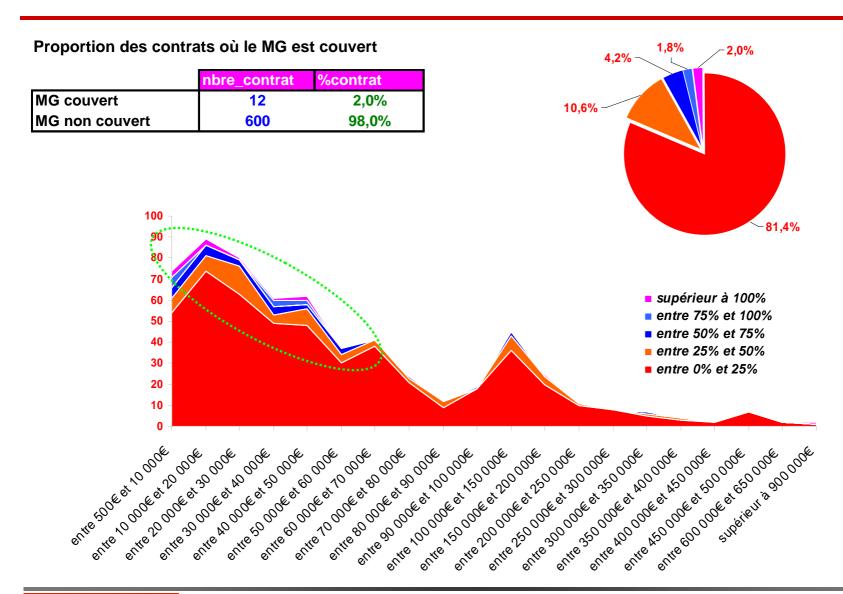
### Entrée en salle et couverture du MG

palier entrée en salle	entre 0% et 25%	entre 25% et 50%	entre 50% et 75%	entre 75% et 100%	supérieur à 100%	Total
inférieur à 10 000	69					69
entre 10 000 et 50 000	115	5			1	121
entre 50 000 et 100 000	48	3	3	3	1	58
entre 100 000 et 200 000	63	9	2	1		75
entre 200 000 et 300 000	45	2	1			48
entre 300 000 et 400 000	29	4	1			34
entre 400 000 et 500 000	26		2			28
entre 500 000 et 750 000	40	12	6		3	61
entre 750 000 et 1 000 000	18	4		2	3	27
entre 1 000 000 et 1 500 000	25	14	3	1		43
entre 1 500 000 et 2 000 000	4	6	4	3	2	19
entre 2 000 000 et 2 500 000	5	2	2			9
entre 2 500 000 et 3 000 000	3			1	1	5
entre 3 000 000 et 4 000 000	5	1				6
entre 6 000 000 et 7 000 000	3	3				6
supérieur à 20 000 000			2		1	3
<b>Fotal</b>	498	65	26	11	12	612



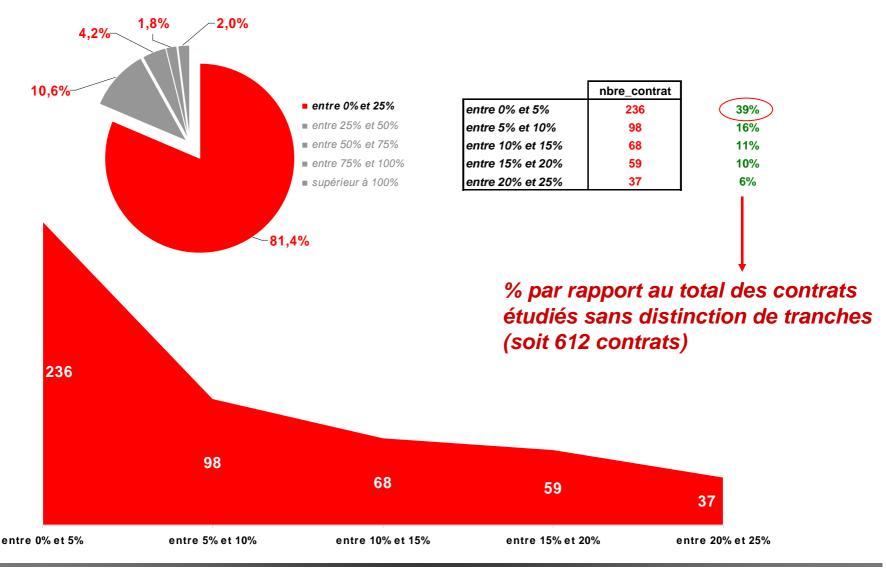


### Etude de la couverture effective du MG



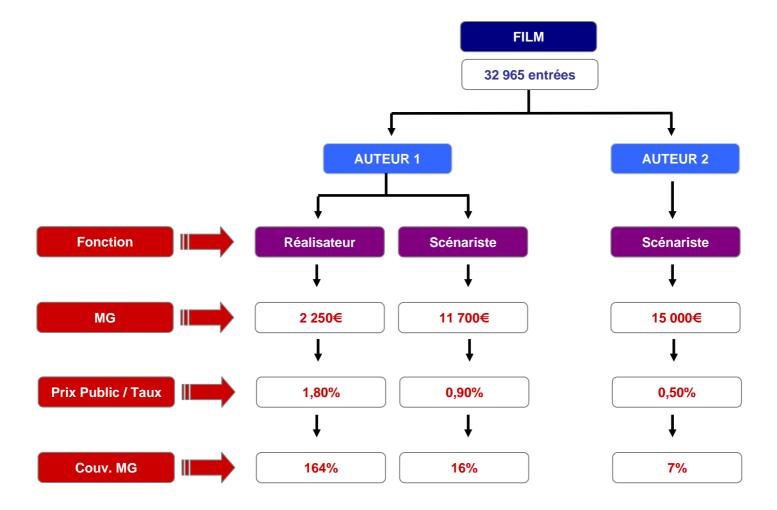


Focus sur le palier de couverture 0% / 25%



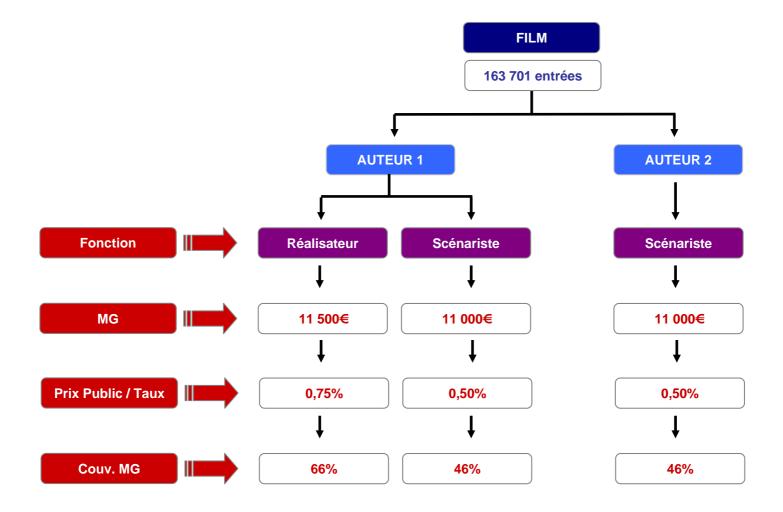


## Exemple – Tranche budget < à 1M€



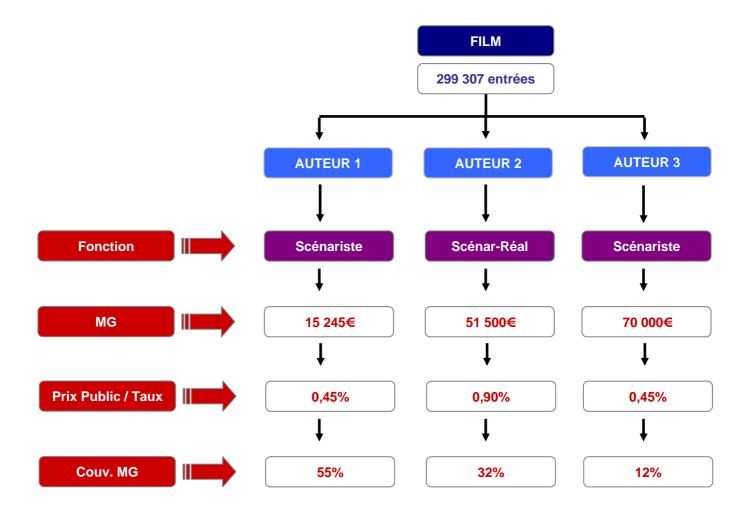


# Exemple – Tranche budget de 1M€ à 2M€



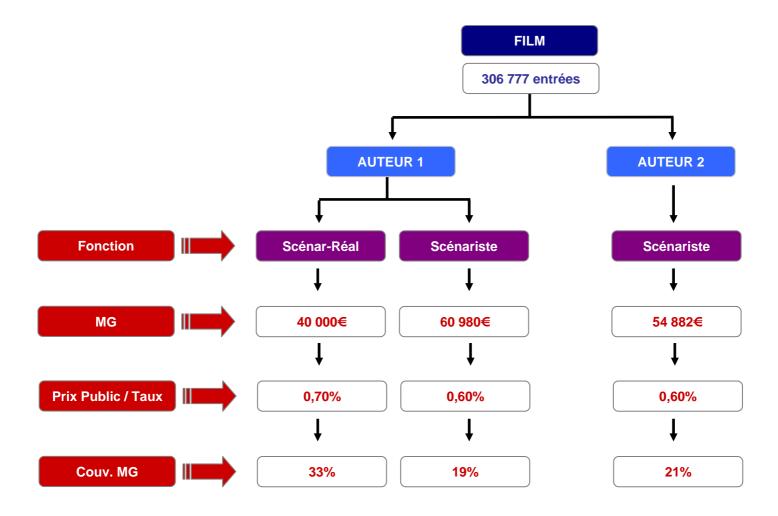


## Exemple – Tranche budget de 2M€ à 4M€



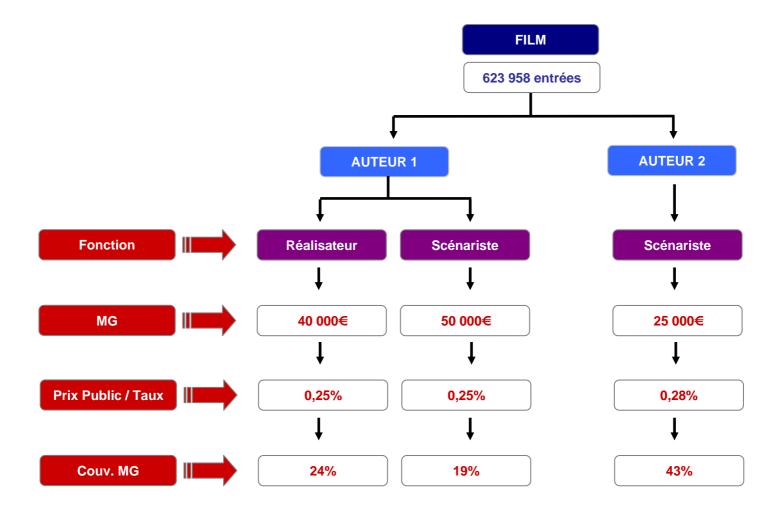


# Exemple – Tranche budget de 4M€ à 5M€



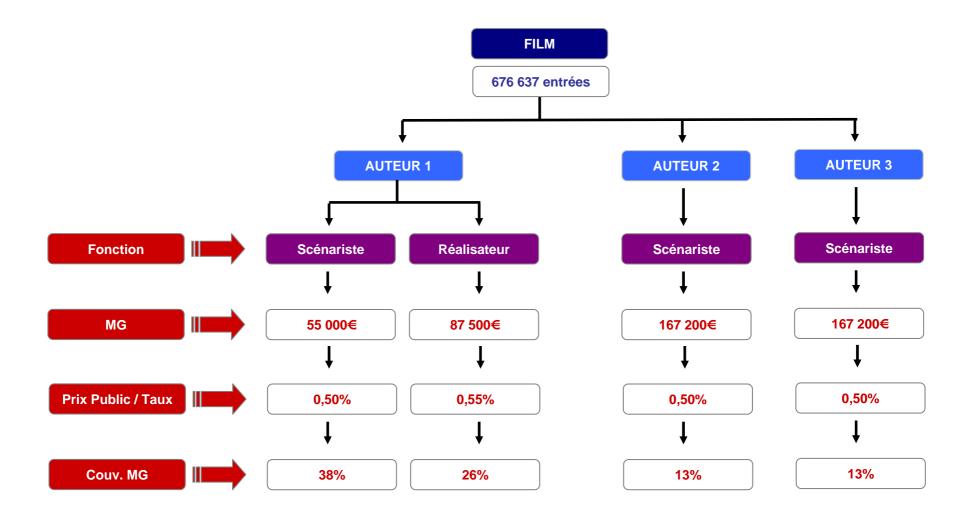


# Exemple – Tranche budget de 5M€ à 7M€



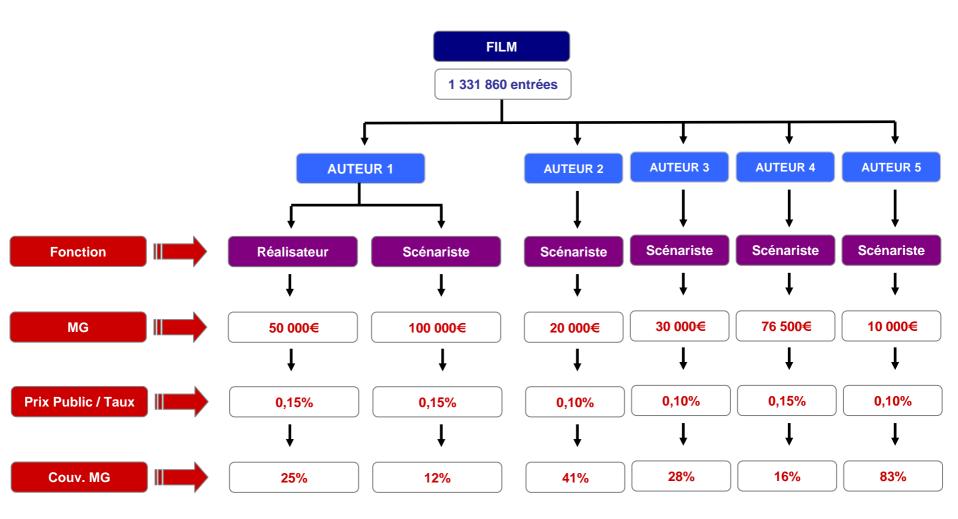


# Exemple – Tranche budget de 7M€ à 10M€





Exemple – Tranche budget > à 15M€





Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

#### La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

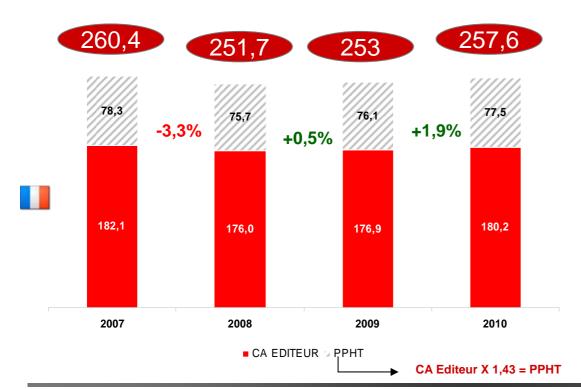
Rémunération sur les diffusions TV France

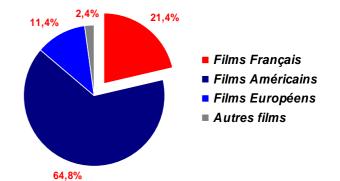


# Evolution du CA éditeur Vidéo FR

### Données en M€

	2007	2008	2009	2010
Films Français	182,1	176,0	176,9	180,2
Films Américains	497,8	483,8	519,3	546,1
Films Européens	78,7	93,3	90,0	96,1
Autres films	32,7	19,7	22,2	19,8
Total Film	791,2	772,9	808,4	842,3





#### CA éditeur FR :

→2007: 19% du marché FR

→2010 : 16,6% du marché FR

Vidéogrammes vendus				
2007 131,04				
2008	128,18			
2009 140,87				
2010	144,08			

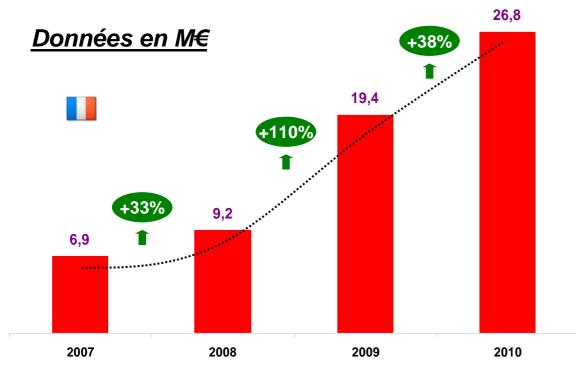
Données en millions

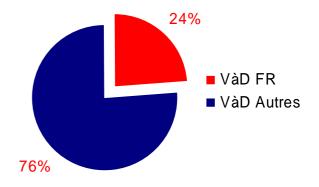


# Evolution du chiffre d'affaires VàD FR

% genre programmes achetés

	2007	2008	2009	2010
films français récents	35,8%	34,3%	35,4%	37,3%
films français anciens	6,8%	8,0%	8,7%	7,1%
séries TV FR ou autres	4,4%	4,4%	4,0%	3,3%
films US récents	44,3%	48,5%	50,1%	52,8%
films US anciens	9,6%	11,0%	10,9%	11,1%
séries TV US	12,6%	15,2%	14,8%	14,0%





#### CA VàD:

→2007: 1% du marché FR

→2010 : 2,5% du marché FR

Habitude utilisateurs de VàD sur TVIP

	2007	2008	2009	2010
assidu	5,4%	6,3%	5,4%	5,7%
régulier	35,1%	31,1%	32,3%	35,0%
occasionnel	59,5%	62,5%	62,3%	59,3%



Source : Données-CNC

# La vidéo et la VàD à l'acte – une instabilité juridique et des incertitudes économiques

Ces modes d'exploitations sont caractérisés par l'obligation de rémunérer les auteurs sur la seule base du prix public hors taxes. Loin de se conformer à cette obligation, la plupart des contrats multiplient les assiettes de référence dans des clauses « cascade » ou « balai » dont la conformité à la loi est au moins incertaine et dont l'intérêt économique pour les auteurs est douteux.

#### **VIDEO**

Sur 611 contrats analysés ici, 552 partent bien d'un taux sur le prix public (59 ne le prévoient même pas).

Seulement 11 contrats prévoient uniquement un taux sur le prix public.

A quoi peuvent s'ajouter les 216 contrats prévoyant une assiette prix public et CA brut éditeur conforme au protocole de 1999, même si seulement 178 de ces contrats renvoient explicitement au protocole de 1999 avant la dénonciation.

269 contrats ont une clause cascade qui retombe sur les RNPP en 3ème assiette, soit 44% des contrats.

69% de cessions illégales ou contestables

#### VàD à l'acte

Sur 611 contrats analysés ici, 467 font référence de façon expresse au protocole de 1999 et seulement 287 y prévoient un taux de substitution sur la base du prix public.

En totalité, 363 font mention d'une rémunération fondée sur le prix public, dont 111 par le biais d'une clause-balai sur les exploitations dites « on-line ».

A noter que 306 de ces 363 contrats prévoient pour l'avenir la possibilité de recourir aux seules RNPP en cas de prix public impossible à connaître, ce qui interroge sur l'applicabilité de ces clauses à l'avenir.

41% de cessions illégales, imparfaites ou contestables

**VIDEO** 

ET

VàD à l'acte traitées ensemble

73% de contrats illégaux, imparfaits ou contestables

Le caractère contestable d'un contrat faisant tomber le droit d'exploiter de l'ensemble de l'œuvre, l'OPCA peut affirmer :

83% de films dont l'exploitation sur ces deux modes est contestable juridiquement



Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

#### La vidéo / La VàD à l'acte

#### La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

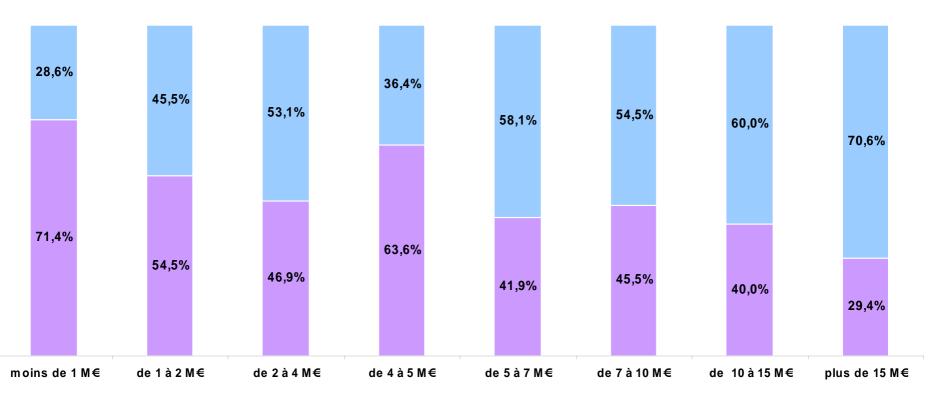
Rémunération sur les diffusions TV France



# La référence expresse au protocole de 99

	nbre de contrat	%contrat
Référence au protocole de 99	105	47,30%
Pas de référence au protocole de 99	117	52,70%

#### Ventilation par tranche budgétaire



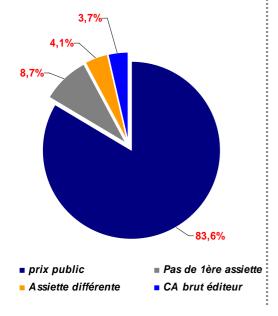
pas de référence au protocole de 99 référence au protocole de 99



# Analyse des assiettes

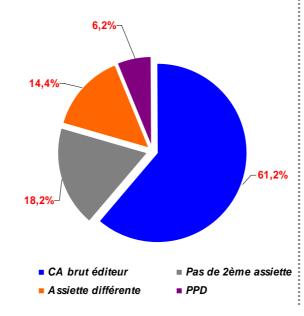
#### Première assiette

	Nbre d'œuvres	%oeuvres
prix public	183	82,4%
Pas de 1ère assiette	19	8,6%
Assiette différente	9	4,1%
CA brut éditeur	8	3,6%
RNPP	2	0,9%
CA net éditeur	1	0,5%



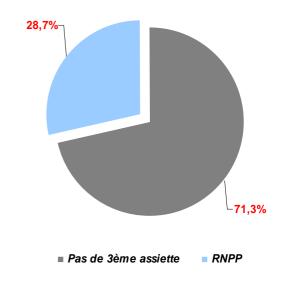
#### Deuxième assiette

	Nbre d'œuvres	%oeuvres
CA brut éditeur	128	57,7%
Pas de 2ème assiette	38	17,1%
Assiette différente	30	13,5%
PPD	13	5,9%
RNPP	9	4,1%
cession imparfaite	1	0,5%
cession partielle	2	0,9%
recette brute éditeur	1	0,5%



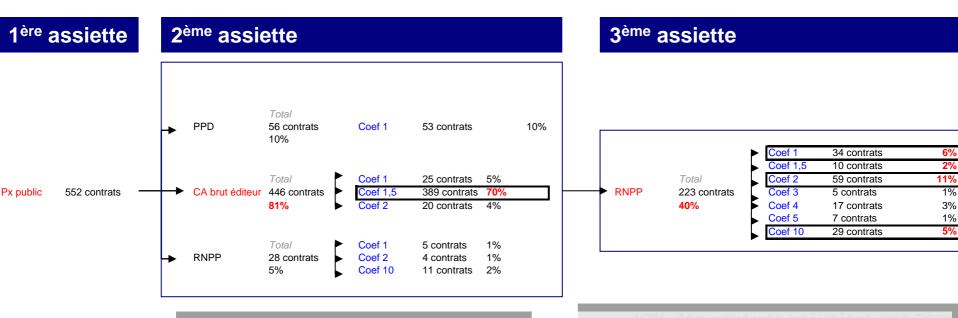
#### Troisième assiette

	Nbre d'œuvres	%oeuvres
Pas de 3ème assiette	154	69,4%
RNPP	62	27,9%
assiette différente	2	0,9%
CA brut éditeur	1	0,5%
cession imparfaite	1	0,5%
RNPP	1	0,5%
sommes brutes HT encaissées	1	0,5%





# Les négociations et les liens entre les taux dans les clauses cascades en vidéo



Majoritairement les contrats respectent encore les termes du protocole de 1999 pour passer du taux sur prix public au taux sur CA brut éditeur : coefficient de 1,5.

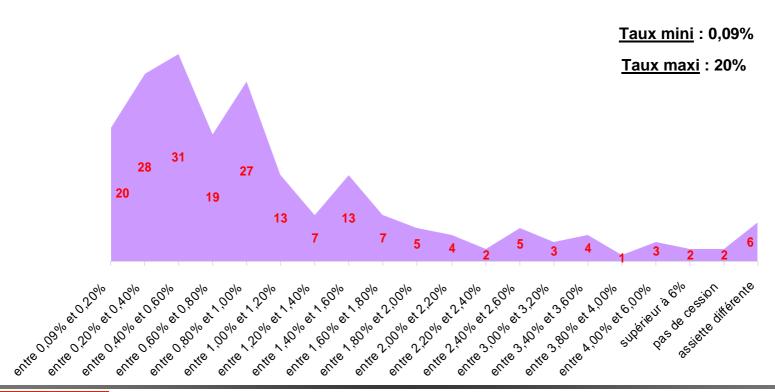
40% des contrats prévoient une 3<sup>ème</sup> assiette dans une « clause-cascade » : les RNPP.

Là, les taux de conversion du taux sur le prix public sont très aléatoires mais ils sont majoritairement regroupés entre 1 et 2. Le coefficient multiplicateur de 10 est également bien installé.



# Analyse Taux 1ère assiette

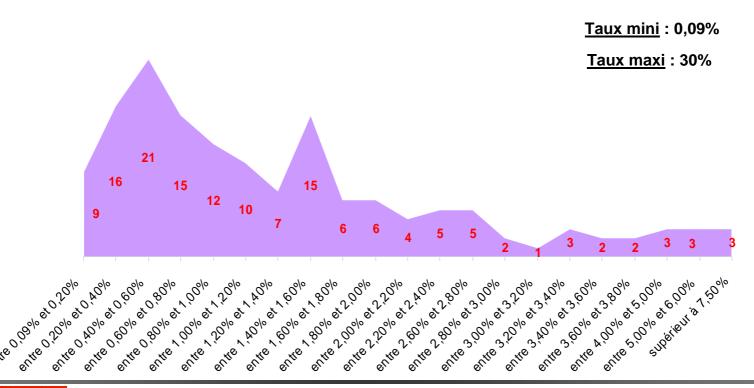
■ Plus de 68% des taux sont compris entre 0,09% et 1,20%.





# Analyse Taux 2ème assiette

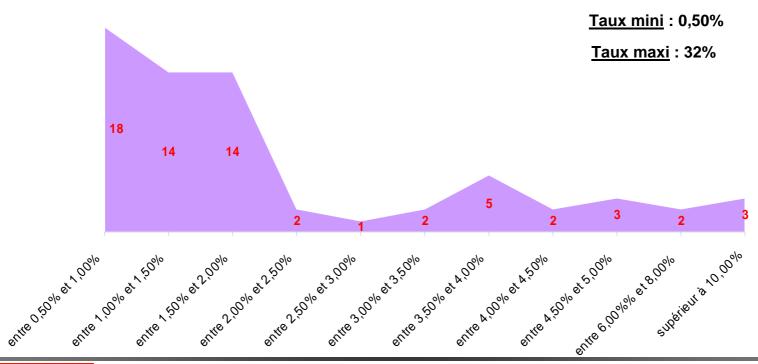
■ Plus de 60% des taux sont compris entre 0,09% et 1,40%.





# Analyse Taux 3<sup>ème</sup> assiette

■ Plus de 60% des taux sont compris entre 0,50% et 2,00%.





Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

#### La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

#### La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



#### LES PRINCIPALES CLAUSES OBSERVEES

#### Cession légale : prix public

- Référence au Protocole de 1999
- Si le protocole vient à expiration ou est inapplicable => assiette par défaut assise sur le prix public
- Rémunération complémentaire au protocole de 1999 prévue ou non (prix public ou RNPP)

#### Cession imparfaite

- Référence au Protocole de 1999
- Aucune assiette de substitution n'est prévue mais la clause online « moyens électroniques on line » prévoit une rémunération assise sur le prix public : clause balai
  - => si le protocole est applicable, ce pourcentage vient en rémunération supplémentaire ?
  - => si le protocole est inapplicable, ce pourcentage vient en substitution du protocole?
- Rémunération Complémentaire au protocole de 1999 ou non

#### Cession illégale

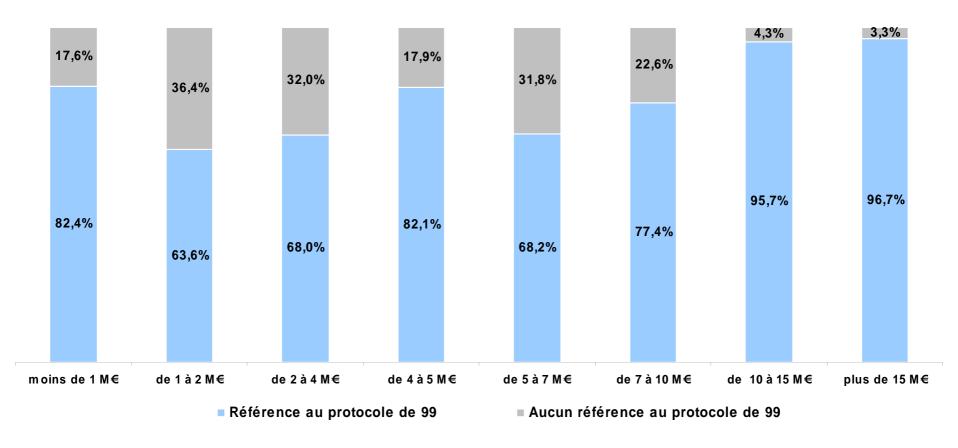
- Référence au Protocole de 1999
- Si le protocole vient à expiration ou est inapplicable, pour au moins un des auteurs du film :
  - => aucune assiette de substitution n'est prévue
  - => l'assiette de substitution est assise sur les RNPP
  - => le contrat prévoit la négociation d'un avenant ultérieur pour fixer la rémunération
- Rémunération complémentaire au protocole de 1999 prévue ou non



# Référence expresse au protocole de 99

## Approche Auteur

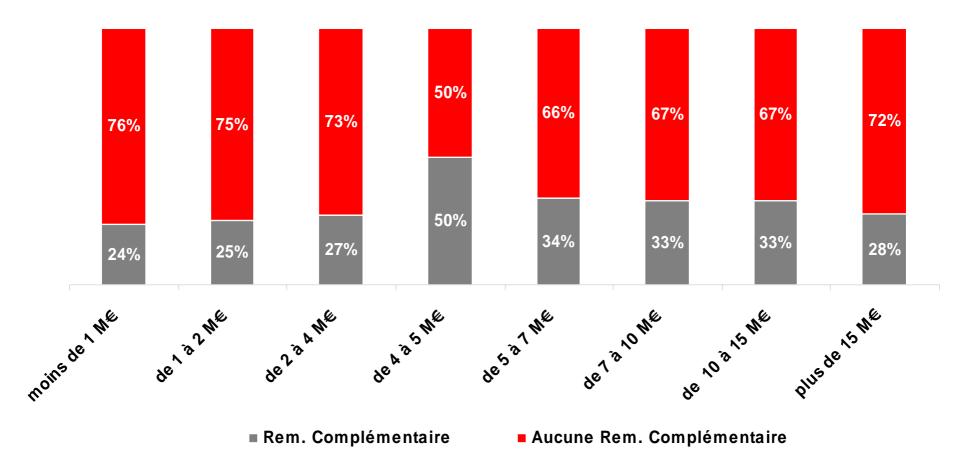
■ 75% des contrats étudiés font référence de manière expresse au protocole de 99





# Etude de la rémunération complémentaire au protocole de 99 Distinction par tranche budgétaire

Sauf exception (tranche budgétaire de 4 à 5M€), près de 70% des auteurs ne disposent pas de rémunération complémentaire quelle que soit la tranche budgétaire du film.



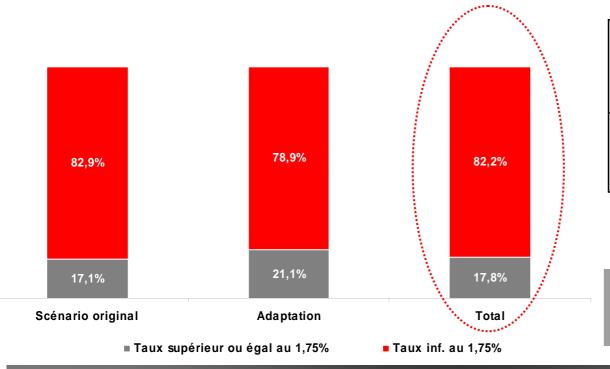


# Etude de la rémunération – Approche œuvre

Comparaison du taux prix public - rémunération par défaut - au 1,75% du protocole de 99

■ Pour plus de 80% des œuvres, le taux du prix public est inférieur au 1,75% du protocole de 99, oscillant entre 0,15% et 1,73%

		Scénario original		Adaptation		Total	
		nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre	nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre	nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre
prix public	Tx sup. ou égal au 1,75%	14	17,1%	4	21,1%	18	17,8%
	Tx inf. au 1,75%	68	82,9%	15	78,9%	83	82,2%
Total prix public		82	100,0%	19	100,0%	101	100,0%



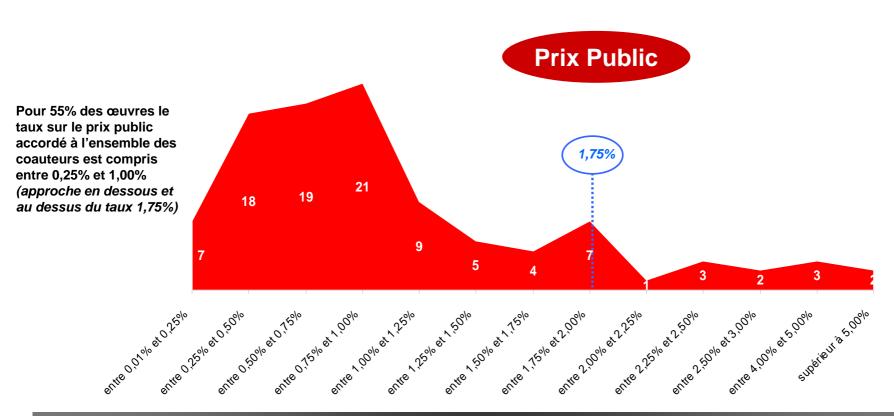
		nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre
	entre 0,01% et 0,25%	7	6,93%
%	entre 0,25% et 0,50%	18	17,82%
۲,	entre 0,50% et 0,75%	19	18,81%
A 1,75%	entre 0,75% et 1,00%	21	20,79%
INF.	entre 1,00% et 1,25%	9	8,91%
≥	entre 1,25% et 1,50%	5	4,95%
	entre 1,50% et 1,75%	4	3,96%
%	entre 1,75% et 2,00%	7	6,93%
75	entre 2,00% et 2,25%	1	0,99%
Ĺ,	entre 2,25% et 2,50%	3	2,97%
SUP. A 1,75%	entre 2,50% et 3,00%	2	1,98%
lb	entre 4,00% et 5,00%	3	2,97%
ဇ	supérieur à 5,00%	2	1,98%
	Total	101	100,00%

■ Pour 55% des œuvres le taux prix public est compris entre 0,25% et 1,00%



# Etude de la rémunération par défaut en Vidéo à la Demande à l'acte, en récupération du MG

Pour que la cession des droits d'auteur soit licite en vue de permettre l'exploitation en VàD à l'acte, il faut que l'ensemble des contrats de chacun des coauteurs garantisse une rémunération proportionnelle basée sur le prix public. Or, si 363 contrats renvoient bien à une rémunération sur le prix public, l'OPCA observe qu'à défaut d'avenants signés depuis, seulement 101 œuvres présentent un alignement des assiettes pour l'ensemble des coauteurs, les autres œuvres présentant des cessions imparfaites, une partie des coauteurs ne disposant plus d'assiette de référence à la suite de la dénonciation du protocole de 1999 par certains syndicats de producteur.

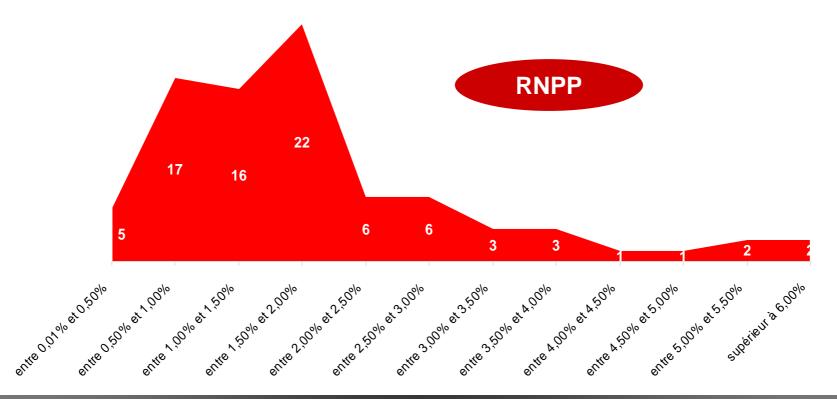




# Etude de la rémunération par défaut Assiette de substitution

■ Les RNPP représentent 94% des cas concernant l'étude des assiettes de substitution (hors cas où aucune assiette de substitution n'est prévue)

Rem par défaut Ass de subs°	nbre_oeuvre	%
assiette différente	1	0,45%
CA brut exploitant	1	0,45%
recette brute distributeur	2	0,90%
RNPP	85	38,29%
sommes brutes HT encaissées	1	0,45%
aucune assiette de sustitution	132	59,46%
Total	222	100,00%





Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

#### L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



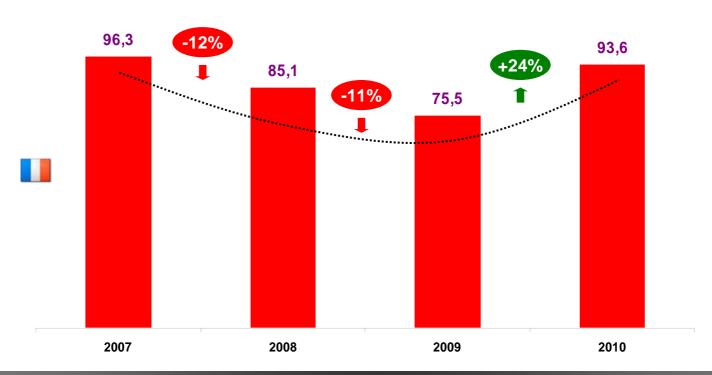
# **Evolution des Investissements Etrangers**

### <u>Données en M€</u>

#### **RNPP Investissements étrangers**:

→2007: 10% du marché FR

→2010 : 8,6% du marché FR





Source : Données CNC

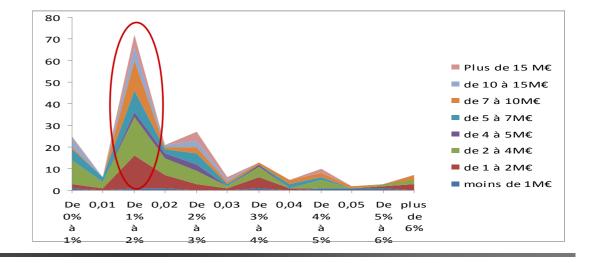
### Autres Exploitations : Pyramide des Rémunérations par film

#### Sur 222 films étudiés, 210 prévoient une rémunération

- ·197 prévoient un pourcentage sur les RNPP
- · 12 prévoient un pourcentage sur le prix public
- · 1 prévoit un pourcentage sur les sommes brutes HT

RNPP	moins de 1M€	de 1 à 2M€	de 2 à 4M€	de 4 à 5M€	de 5 à 7M€	de 7 à 10M€	de 10 à 15M€	Plus de 15 M€
De 0% à 1%	14%	5%	19%		18%	4%	27%	7%
1%		3%	5%		7%			
De 1% à 2%	14%	39%	31%	25%	36%	50%	40%	43%
2%	14%	16%	14%	25%	7%	4%	7%	
De 2% à 3%		8%	10%	38%	18%	11%	20%	29%
3%		3%	2%		4%	4%	7%	7%
De 3% à 4%	14%	13%	8%	13%		4%		
4%		3%			7%	7%		
De 4% à 5%	14%		7%		4%	7%		14%
5%	14%					4%		
De 5% à 6%	14%	3%	2%					
plus de 6%		8%	3%			7%		

La rémunération majoritaire est comprise entre 1 et 2% des RNPP





Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

#### Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

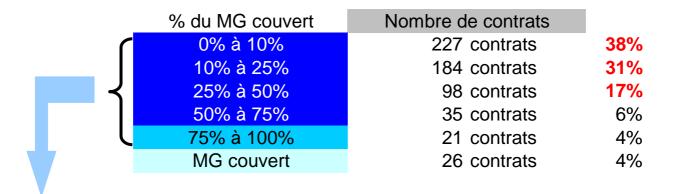
Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



# 10% des auteurs peuvent espérer voir leur MG couvert par les 1ères exploitations

En additionnant les récupérations sur les entrées salle et sur les préventes internationales considérées dans cette simulation comme RNPP, l'OPCA observe que près de 10% des auteurs / contrats peuvent espérer, des 1ères exploitations, une couverture de leurs MG.



Ventes attendues en DVD/Blu-Ray France pour couvrir le MG restant

<100 000	>100 000	>200 000	>500 000	>1 000 000	>5 000 000	
39 contrats	s 511 contrats	469 contrats	378 contrats	281 contrats	80 contrats	
7%	93%	85%	69%	51%		

Le marché du DVD peinera à couvrir seul le solde à récupérer.



Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

#### Les systèmes de rémunération complémentaire

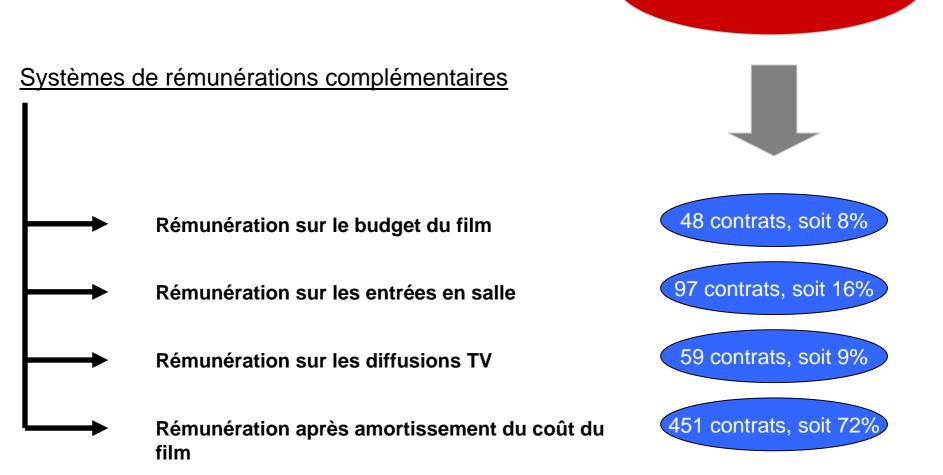
Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



# Les systèmes de rémunérations complémentaires





625 contrats

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

#### Les systèmes de rémunération complémentaire

#### Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



### Rémunération supplémentaire sur le budget du film

- Sur les 625 contrats étudiés , 48 prévoient une augmentation du MG :
  - en fonction du budget du film
  - en fonction du financement extérieur
  - en cas de financement par une sofica
  - en cas de co-production étrangère
  - si les imprévus du devis de production ne sont pas consommés

Ces MG supplémentaires peuvent dans certains cas plus que doubler la rémunération des auteurs

#### Exemples:

« Film 1 »

#### scénariste et réalisateur :

- MG: 67 500€
- Bonus au MG : 45 000€ dans le cas où:
  - · le budget du films serait supérieur à 2 000 000 d'euros
  - et où d'autre part, les apports des coproducteurs externes au producteur et les recettes figurant au plan de financement permettraient de couvrir le coût de fabrication du Film, les frais généraux et la rémunération du producteur délégué

#### « Film 2 »:

#### <u>scénariste</u>

- MG : 39 000€
- Si le budget du film , tel que défini dans la demande d'agrément des Investissements devait dépasser 2 600 000€: versement d'une rémunération complémentaire de 1,5% du budget du film sans que ce total incluant la commission de l'agent ne puisse excéder 64 000 €

#### « Film 3 »:

#### scénariste

- MG : 1 000€
- si le budget du film est supérieur à : 450 000€, augmentation du MG de 1 000€ 700 000€, augmentation du MG de 1 500€ 1 000 000€, le MG sera égal à 0,3% du budget

#### Classement par budget

Budget	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
Nombre de contrats	3	13	15	1	5	7	2	2



Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

#### Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

#### Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France



#### La rémunération sur les entrées salle

Sur les 625 contrats étudiés, 97 prévoient une rémunération sur les entrées salle

- 38 prévoient le versement d'une somme par entrée
- 63 prévoient le versement d'une somme brute



sur ces 63 contrats, 28 prévoient plusieurs rémunérations supplémentaires en fonction du nombre d'entrées en salle ou des seuils d'entrées à atteindre pour obtenir une seconde rémunération supplémentaire

#### Rémunération en fonction du budget des films

Budget	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
Nombre de contrats	1	8	17	3	22	23	14	9



## La rémunération sur les entrées salle : le versement d'une somme par entrée

38 contrats prévoient le versement d'une somme par entrée :

- de 0,040€ à 0,50€ par entrée,
- pour un nombre d'entrées minimum allant de 100 000 à 1 000 000

Film 4	<u>scénariste</u>	0,040 € par entrée à partir de 1 000 000 d'entrées
Film 5	<u>réalisateur</u>	0,045 € par entrée à partir de 700 000 entrées 0,135 € par entrée à partir de 1 500 000 entrées
Film 6	<u>réalisateur</u>	0,135 € par entrée entre 500 000 et 1 000 000 d'entrées
Film 7	scénariste et réalisateur	0,30€ par entrée, à partir de 2 000 000 d'entrées
Film 8	<u>réalisateur</u>	0,50 € par entrée, à partir de 500 000 entrées 0,10 € par entrée à partir de 650 000 entrées



## La rémunération sur les entrées salle : versement d'une somme brute

63 prévoient le versement d'une somme brute

- de 2 773€à 456 000€
- pour un nombre d'entrées allant de 50 000 à 10 000 000

Film 9 scénariste

versement d'une somme brute de : 2 773 € à partir de 100 000 entrées payantes

puis, ajout de : 2 773 € par tranche de 100 000 entrées et jusqu'à 800 000 entrées puis, versement de : 5 545 € par tranche de 100 000 entées à partir de 800 000 entrées

Film 10 scénariste

versement d'une somme de : 10 000€ si le film atteint 800 000 entrées France versement d'une somme de : 10 000 € si le film atteint 1 000 000 d'entrées

Film 11 <u>réalisateur</u>

versement d'une somme brute de : 45 000€ si le film atteint 550 000 entrées versement d'une somme additionnelle de : 45 000€ si le film atteint 750 000 entrées

Film 12 scénariste

versement d'une somme brute de : 100 000 €si le film atteint 1 000 000 entrées versement d'une somme additionnelle de : 500 000 €si le film atteint 5 000 000 d'entrées

Film 13 <u>scenariste et réalisateur</u>

versement d'une somme brute de : 100 000 € par palier de 1 000 000 d'entrées salle France

Film 14 <u>scenariste et réalisateur</u>

versement d'une somme de : 152 450 € lorsque le film aura atteint 3 000 000 d'entrées salle France versement d'une somme de : 152 450 € lorsque le film aura atteint 3 500 000 d'entrées salle France versement d'une somme de : 152 450 € lorsque le film aura atteint 4 000 000 d'entrées salle France

Film 15 <u>réalisateur</u>

versement d'une somme brute de : 126 900 € si le film atteint 10 000 000 d'entrées salle France et versement de : 0,09 € pour chaque entrée sup au-delà de 11 000 000 d'entrées



Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

#### Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

#### Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film



### **Evolutions des Préachats TV**

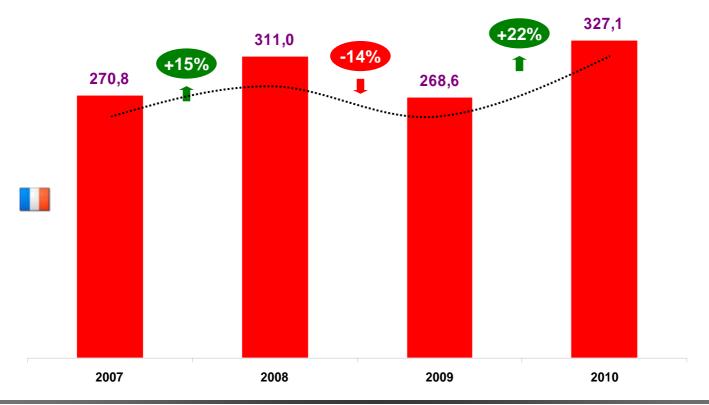
#### <u>Données en M€</u>

	2007	2008	2009	2010
CANAL +	152,59	167,10	157,25	179,03
TPS STAR	19,94	20,17	11,86	12,7
CINE CINEMA	13,31	16,21	19,04	21,76
ocs	0	4,93	6,49	22,85
CHAINES EN CLAIR	84,97	102,61	73,96	90,77
TOTAL	270,81	311,02	268,60	327,11

#### **RNPP Préachats**:

→2007 : 28% du marché FR

→2010 : 30,2% du marché FR





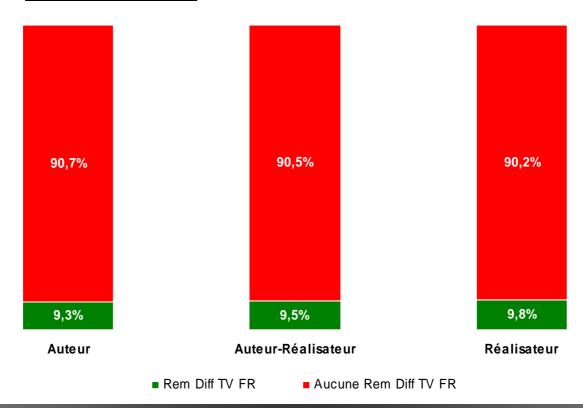
Source : Données CNC

### Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération complémentaire aux droits de diffusion versés par la SACD

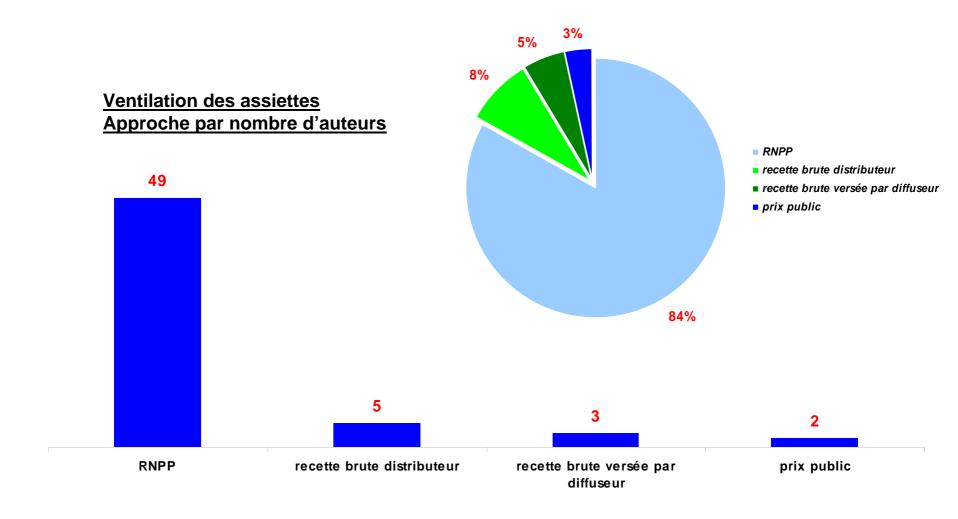
	nbre_auteur	%nbre_auteur
Rem Diff TV FR	59	9,4%
Aucune Rem Diff TV FR	570	90,6%
Total	629	100,0%

#### **Approche par fonction**





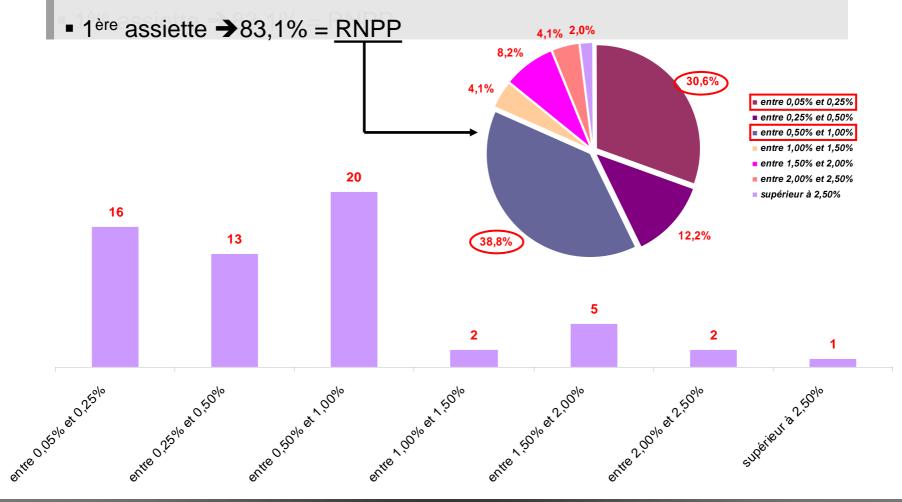
## Analyse des assiettes





## **Analyse des taux**

■ Plus de 80% des taux sont compris entre 0,05% et 1,00%.





Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

**Adaptations** 

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La VàD à l'acte

La vidéo

La VàD à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

#### Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

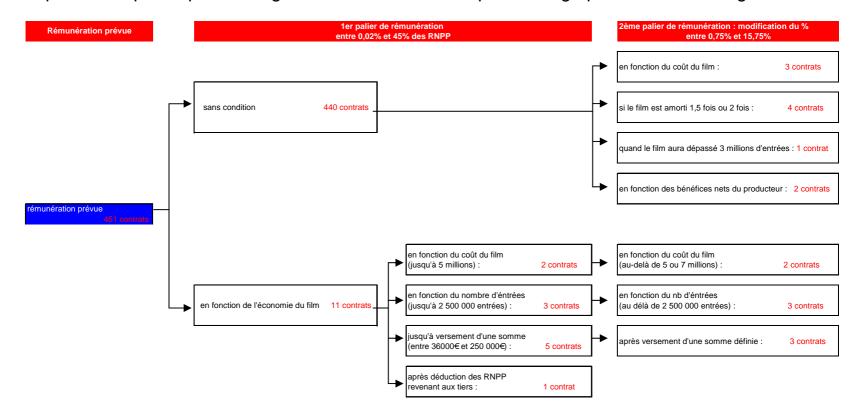
Rémunération après amortissement du coût du film



# Rémunération supplémentaire après amortissement du coût du film

#### Sur les 625 contrats étudiés,

451 prévoient une rémunération supplémentaire après amortissement du coût du film 32 prévoient que ce pourcentage vient se substituer au pourcentage précédemment négocié



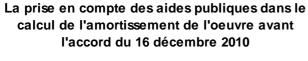
Classement par budget

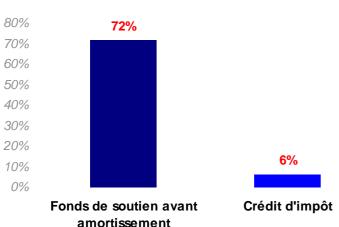
Budget	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
Nombre de contrats	14	85	121	22	69	77	31	32



# Calcul de l'amortissement de l'œuvre avant le protocole du 16.12.2010

- Pour ces 72% de contrats, les annexes 1&2 des contrats qui décrivent le coût et les conditions de son amortissement sont très importants. Le 16.12.2010, un accord interprofessionnel étendu a été signé entre producteurs et auteurs : il uniformise un certain nombre de définitions et il protège les auteurs contre des conditions d'amortissement qui les priveraient d'espoirs.
- Particulièrement, le nouvel accord globalise l'opposabilité du fonds de soutien avant amortissement et le crédit d'impôt. L'OPCA peut ainsi mettre en valeur l'amélioration du sort des auteurs dans ce cadre de négociation, grâce aux termes du nouvel accord interprofessionnel.





Près de 30% des contrats prévoyant une rémunération supplémentaire après amortissement du coût de l'œuvre n'opposaient pas aux auteurs toute somme venant du fonds de soutien.

L'opposabilité du crédit d'impôt était marginale et ne concernait que des auteurs établis.

Les auteurs qui bénéficiaient de ces deux opposabilités dans leur contrat n'ont été que 24 (soit 5% des contrats prévoyant cette rémunération supplémentaire).

NB aussi : 82 contrats (18%) prévoyaient l'opposabilité du fonds de soutien après amortissement, opposabilité devenue impossible désormais.



# Les taux de rémunération complémentaire après amortissement

- De 0,02% à 45%, large éventail de négociation.
- Une large majorité au-dessus de 2% => des taux individuels significativement supérieurs à ceux accordés en international (< 2% pour l'ensemble des coauteurs).

## les taux RNPP de rémunérations après amortissement accordés aux auteurs

